

Modification n° 2 aux questions et réponses

Question 2

Est-il nécessaire d'avoir une expérience des applications Web canadiennes ou suffit-il de justifier que les applications Web sont conformes aux normes du gouvernement du Canada au moyen d'une équivalence?

Cette question concerne le passage suivant à la page 61 du document rfp_01r11-21-c007_-_f.pdf :
« *Le projet DOIT démontrer l'expérience du soumissionnaire dans la prestation de ces services pour une application Web conforme aux normes du gouvernement du Canada (Boîte à outils de l'expérience Web OU Guide de rédaction du contenu ou système de conception du site Canada.ca).* »

Réponse 2

Le soumissionnaire DOIT démontrer l'expérience requise au critère O1 pour une application Web conforme aux normes du gouvernement du Canada (Boîte à outils de l'expérience Web OU Guide de rédaction du contenu ou système de conception du site Canada.ca).